



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

LE COLLÈGE DE L'ASN, SON PRÉSIDENT ET SES COMMISSAIRES, LA DIRECTION ET LES AGENTS DE L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE PRÉSENTENT LEURS VŒUX AUX LECTEURS DE LA LETTRE DE L'ASN.

ENJEU

Centrale nucléaire du Tricastin : poursuite d'exploitation du réacteur 1

L'ASN considère que le réacteur 1 de la centrale nucléaire du Tricastin est apte à être exploité pour une durée de dix années supplémentaires, après 30 ans de fonctionnement.

L'ASN a approuvé, le 4 novembre 2010, la poursuite d'exploitation du réacteur 1 du Tricastin. Elle imposera à EDF des prescriptions techniques fixant de nouvelles conditions d'exploitation du réacteur pour en faire progresser le niveau de sûreté. L'article 29 de la loi TSN impose en particulier que l'exploitant d'un réacteur nucléaire réalise tous les dix ans un réexamen de sûreté afin de vérifier que l'installation respecte bien l'ensemble des règles et d'améliorer son niveau de sûreté. Ce réexamen a comporté deux phases : l'examen de conformité et la réévaluation de sûreté ainsi que des examens particuliers portant sur la maîtrise du vieillissement et le renouvellement des compétences. L'ASN considère comme satisfaisantes les dispositions prises par EDF à la suite de l'examen de conformité mais note toutefois que des travaux doivent être engagés afin d'assurer une protection adaptée contre le risque d'inondation en cas de crue millénaire majorée. Après examen des études réalisées par EDF et des modifications engagées dans le cadre de la réévaluation de sûreté, l'ASN considère que le nouveau référentiel applicable à ce réacteur est satisfaisant au regard des objectifs qu'elle avait initialement fixés. L'ASN considère qu'EDF a apporté des éléments justifiant l'aptitude au service des cuves des réacteurs de 900 MWe jusqu'à quarante ans. Enfin, l'ASN considère que les réponses apportées par EDF sur sa capacité à maintenir, au fil du temps, ses installations conformes aux exigences de sûreté réévaluées, en insistant notamment sur le renouvellement des compétences, sont globalement satisfaisantes. www.asn.fr

NOMINATION / DEUX NOUVEAUX COMMISSAIRES

Jean-Jacques Dumont et Philippe Jamet ont été nommés commissaires de l'ASN par décret du Président de la République en date du 15 décembre 2010. Jean-Jacques Dumont a été désigné par le Président de la République. Il remplace, à ce titre, Marc Sanson dont le mandat a pris fin le 12 novembre 2010. Philippe Jamet a été désigné par le Président du Sénat. Il remplace, à ce titre, Jean-Rémi Gouze dont le mandat a pris fin le 12 novembre 2010.

Ancien élève de l'école Polytechnique et de l'école nationale supérieure des mines de Paris, Jean-Jacques Dumont est ingénieur général des mines. Philippe Jamet est ingénieur civil des mines de Paris. Il est également titulaire d'un Master of Science de l'Université du Minnesota (États-Unis).

AGENDA

Vœux de l'ASN

11 janvier 2011
À la presse.
Paris.

24 janvier 2011
Aux institutionnels et
aux exploitants.
Paris.

26-27 janvier 2011
CODIR franco-belge.
Belgique.

24 janv - 3 fév 2011
Conférence sur la
gestion des déchets.
Phoenix
(États-Unis).

L'ASN EN ACTIONS

22^e conférence des CLI

Débat La 22^e conférence des Commissions locales d'information (CLI) a rassemblé près de 180 participants le 8 décembre 2010 à Paris, à l'initiative de l'ASN et en partenariat avec l'ANCCLI. La mobilisation des CLI a été importante et diversifiée : 95 participants représentaient 33 CLI différentes. La conférence a débattu de deux sujets faisant chacun l'objet d'une table ronde : la maîtrise de l'urbanisation autour des INB et le démantèlement des INB. www.asn.fr

PNGMDR : audition par l'OPECST

Entretien Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire a été auditionné, le 25 novembre 2010, par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). Cet entretien intervient dans le cadre des auditions menées par l'OPECST à la suite de la remise du PNGMDR 2010-2012. www.asn.fr

Proposition de directive européenne

Gestion des déchets radioactifs et du combustible usé L'ASN adhère à la démarche engagée par la Commission européenne, qui a adopté, le 3 novembre 2010, une proposition de directive sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, actuellement soumise au Conseil des ministres de l'Union européenne. L'ASN considère en effet que cette proposition constitue une réelle avancée, en définissant un cadre juridiquement contraignant dans l'Union européenne, basé sur des normes de sûreté reconnues au niveau international. www.asn.fr

ACTIVITÉS DU COLLÈGE

▲ **2 décembre 2010** : intervention d'André-Claude Lacoste aux 4^e rencontres parlementaires sur l'énergie nucléaire.

▲ **2-3 décembre 2010** : déplacement de Marie-Pierre Comets à Kiev pour les dix ans de l'Autorité de sûreté nucléaire ukrainienne (SNRCU).

Comité scientifique de l'ASN

Au cours de la deuxième réunion du Comité scientifique de l'ASN, le 10 décembre 2010, ses membres ont désigné Ashok Thadani, ancien directeur de la recherche à l'Autorité de sûreté nucléaire des États-Unis (US-NRC) comme président. Créé en mai 2010, le Comité scientifique de l'ASN a pour activité principale d'examiner et de rendre des avis sur les travaux de recherche à mener ou à approfondir dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Le Comité a également entamé ses travaux scientifiques, s'intéressant plus particulièrement aux besoins en matière de recherche dans les domaines suivants : facteurs organisationnels et humains, vieillissement des composants métalliques des réacteurs à eau sous pression et radiobiologie.

L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

Sociétés 2M Process à Saint-Maur-des-Fossés et Études et Diffusion à Bondoufle

Contamination au tritium : bilan des opérations de dépollution

À la suite du transfert d'un matériel contaminé au tritium en provenance du site du CEA Valduc dans les sociétés Études et Diffusion à Bondoufle (Essonne) et 2M Process à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), l'ASN a demandé au CEA et à l'IRSN de réaliser des prélèvements pour cartographier la contamination des locaux et de l'environnement et évaluer la contamination des personnes. Les conséquences sanitaires sont minimales. Tandis que les opérations de dépollution sont en cours, la préfecture du Val-de-Marne a publié, le 15 décembre 2010, un arrêté qui demande au CEA de poursuivre la surveillance de l'environnement. Ce suivi est réalisé sous le contrôle de l'ASN. www.asn.fr

Inspection de revue à Chooz (Ardennes)

Centrale nucléaire de Chooz

Du 19 au 23 juillet 2010, douze inspecteurs de l'ASN accompagnés par deux agents de l'IRSN ont réalisé une inspection approfondie (maintenance des installations, surveillance des prestataires, facteurs organisationnels et humains) dans la centrale nucléaire de Chooz. Cette inspection, l'équivalent d'une douzaine d'inspections courantes, a mis en évidence l'existence de faiblesses dans la gestion et la surveillance des activités sous-traitées. Ces faiblesses ne se démarquent pas notablement des constatations effectuées sur les autres sites du parc nucléaire EDF. Les inspecteurs considèrent que les actions correctives mises en place à la suite des écarts identifiés en 2008 et 2009 constituent une bonne base de progrès que le site de Chooz devra pérenniser. www.asn.fr

Appareils de détection de plomb dans les peintures dans les Pays de la Loire

L'ASN contrôle dix établissements

Après une campagne d'inspections dans une dizaine d'établissements détenteurs d'appareils à sources scellées pour la détection de plomb dans les peintures, les inspecteurs de la division de Nantes de l'ASN ont constaté que la moitié des entreprises contrôlées manquent de rigueur dans le respect des obligations réglementaires. Ces contrôles, qui comprennent un examen des documents administratifs et une visite des locaux, ont mis en évidence de nombreux manquements. En réponse aux lettres de suite adressées à l'issue de ces inspections, les établissements ont proposé des plans de correction des défauts, assortis parfois de délais de mise en conformité, jugés satisfaisants par l'ASN. www.asn.fr

COMPRENDRE

LES RÉEXAMENS DE SÛRETÉ

Le réexamen de sûreté est un processus de long terme pour l'ensemble des réacteurs de 900 MWe. Il comprend deux parties : un examen de dossiers techniques comportant des études propres à l'ensemble des réacteurs de 900 MWe et des études spécifiques à chaque réacteur ; une visite décennale de chaque réacteur.

Un an environ après la fin de chaque visite décennale, l'ASN se prononce, sur la base de l'ensemble des contrôles réalisés, sur la poursuite d'exploitation de chacun des réacteurs de 900 MWe pour dix années supplémentaires. Cette autorisation peut être donnée, si nécessaire, pour une durée inférieure à dix ans. En outre, au cours de cette période, l'ASN peut, à l'issue de l'une de ses inspections, décider de réduire cette durée ou de assortir de prescriptions particulières destinées à rehausser le niveau de sûreté.

www.asn.fr

VU SUR ▶ Le Comité scientifique de l'ASN.
asn.fr

CERN et Suisse

Accord tripartite

Le président de l'ASN, André-Claude Lacoste, a signé, lundi 15 novembre 2010, au nom du gouvernement français, un accord avec le Conseil fédéral suisse et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) relatif à la protection contre les rayonnements ionisants et à la sûreté des installations de l'Organisation. Ce nouvel accord donne un cadre formel aux Autorités des pays hôtes pour remplir leur mission de contrôle tout en reconnaissant la particularité du CERN en tant qu'organisation internationale.

Paris

6^e réunion HERCA

L'association des responsables des Autorités européennes compétentes en radioprotection (HERCA) s'est réunie pour la sixième fois dans les locaux de l'ASN à Paris, le 1^{er} décembre 2010, en présence de 37 représentants de 20 pays. Cette réunion a été l'occasion d'approuver de nouveaux « Terms of Reference » pour l'association, d'affiner ses règles de fonctionnement et d'adopter une déclaration commune sur la justification des scanners corporels utilisant des rayons X dans les aéroports. Cette déclaration rappelle que, quelle que soit la dose reçue par les opérateurs des scanners et les personnes soumises au contrôle, les trois principes de justification, d'optimisation et de limitation des doses doivent être pleinement respectés.

République tchèque

Groupe de travail franco-tchèque sur l'énergie

L'ASN a participé à Prague, le 13 décembre 2010, à la première réunion du groupe de travail franco-tchèque sur l'énergie. Les échanges ont jeté les premières bases d'un programme de coopération nucléaire couvrant les aspects formation, recherche et développement, sûreté nucléaire et radioprotection, gestion des déchets radioactifs et financement des projets nucléaires. La rencontre a été l'occasion pour l'ASN de discuter avec son homologue tchèque, SÚJB, des axes d'une coopération future qu'un accord devrait formaliser en 2011.

**LETTRE MENSUELLE
ÉDITÉE PAR L'AUTORITÉ
DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE**



6, place du Colonel Bourgain - 75012 Paris - Tél. : +33 (0)1 40 19 86 00
www.asn.fr. Directeur de la publication : André-Claude Lacoste, président de l'ASN.
Directeur délégué : Alain Delmestre.
Rédactrice en chef : Marie-Christine Bardet - asn.publications@asn.fr
Conception, rédaction et réalisation : SCRIPTO SENSU - 25, rue Saint-Sébastien,
75011 Paris - Tél. : +33 (0)1 48 05 14 59 - www.scriptosensu.com
Impression : La Lettre de l'ASN est publiée à 1 800 exemplaires par Inter Routage
49-55 rue des Écoles - 93 321 Aubervilliers CEDEX - N° ISSN 2101-9762
Prochain numéro début février 2011.